

Visa Rédacteur	G. Parada diaz
Visa Diffusion	Bureau CNA

Diffusion	Bureau de la commission nationale Commission Juges et Arbitres Bureau Exécutif Direction Technique Nationale
------------------	---

Corps Arbitral Kayak-Polo n°2016-ARB-1 14 mai 2016 – Téléconférence

Corps Arbitral	Autres membres
Gwenael Parada-Diaz Etienne Gérain (excusé)	Stéphane Odot Nicolas Trotoux Mélanie Konig

A. Introduction

1	Introduction
<p>Cette réunion a pour objectif de mettre à jour les procédures de formation d'arbitre national (formation théorique et recyclage).</p> <p>Ces procédures ont pour vocation à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clarifier l'obtention du statut d'Arbitre national et de son recyclage : • Définir les procédures et contenus de création de session d'Arbitre national théorique <p>Conformément à la décision du Bureau #8 du 30 septembre 2015 (validé le 9 octobre 2015 par le Bureau Exécutif), les formations d'arbitre national seront réalisées en région par des arbitres locaux.</p> <p>La commission nationale d'activité reste responsable des sessions de formation ainsi que de la gestion du statut des arbitres.</p> <p>Contact CNA : Gwenaël PARADA DIAZ (pddgwen@gmail.com)</p>	
2	Rappel général
<p>Les modalités de formation d'arbitre sont décrites dans l'annexe 7 du règlement intérieur de la FFCK (Règlement des juges et arbitres).</p>	

B. Formalités d'inscription des sessions de formation au calendrier

1	Organisation et responsabilité
<p>La commission nationale continue à être responsable des formations nationales et ce malgré l'organisation des formations par les comités régionaux.</p>	
2	Calendrier
<p>Calendrier prévisionnel des formations N-1 pour un roulement des régions organisatrices (uniformisation géographique) à mettre en place.</p> <p>Nombre de week-ends par an : maximum trois formations d'arbitrage national théorique par an.</p> <p>Prévoir un processus pour que les organisateurs de formation candidatent et soient autorisés à effectuer une formation l'année suivante (question à éclaircir).</p>	
3	Procédure d'organisation
<p>Demande d'organisation du comité régional auprès de la commission nationale (pas de délais de dépôt des demandes formulé ce jour). Les demandes de création de sessions de formation doivent être déposées avant le 20 janvier 2016 auprès de la commission nationale. Chaque session sera publiée au journal des formations.</p> <p>La demande d'organisation de session de formation doit être accompagnée d'un budget prévisionnel comprenant le nombre de candidats (avec et sans hébergement), le nombre de formateurs (trajets), les locations nécessaires (salle et matériels ...).</p> <p>Obligation horaire : 2 jours de formation théorique (samedi + dimanche matin / examen théorique le dimanche après-midi)</p> <p>Chaque session ouvre 20 places. Sur les 20 candidats, 5 places au moins sont réservées aux candidats hors région. Si ces places ne sont pas pourvues, elles seront redistribuées aux candidats de la région.</p>	
4	Prise en charge financière
<p>Le budget alloué à la formation prend totalement en charge les frais suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structure d'accueil (location matériel, salles) • Formateur (déplacement, hébergement, repas), sur la base de 3 formateurs • Candidat (déplacement, hébergement, repas) <p>Les candidats participent au frais de formation à hauteur de 50 euros (avec ou sans hébergement). Les frais d'inscription sont à retourner au siège fédéral.</p>	

C. Cahier des charges et outils de formation

1	Cahier des charges
<p>Un cahier des charges qui définit les obligations et recommandations des différentes instances sur la création d'une journée de formation est en cours d'écriture par la commission nationale.</p> <p>Ce cahier des charges définira en priorité le contenu de formation et notamment l'uniformité ou la spécificité de chaque session de formation.</p>	

2	Formateurs et intervenants
<p>Au moins 2 formateurs doivent intervenir et être disponibles sur l'ensemble du week-end (y compris examen). Ces 2 formateurs doivent être au minimum arbitre national NAT-C ; si possible l'un des deux est au moins NAT-B.</p> <p>Possibilité de faire intervenir un CTR ou autre intervenant sur le stage en plus des arbitres. Le siège fédéral peut mettre à disposition des intervenants extérieurs sur la partie obligatoire de la formation (partie 1).</p> <p>Intervenants : possibilité de faire venir des formateurs extérieurs ou d'autres régions.</p>	
3	Prérequis et cursus de formation
<p>Un espace Dropbox est mis à disposition des formateurs. Cet espace dédié aux formateurs doit devenir un espace de partage où chaque formateur pourra déposer ou utiliser des supports de formation. La commission nationale ouvre des droits d'accès aux formateurs après validation de la session de formation.</p>	
4	Outils
<p>Création d'un outil informatique pour la gestion des QCM à développer.</p>	

D. Formalités d'inscription des candidats

1	Prérequis et cursus de formation
<p><i>Annexe 7 du Règlement Intérieur FFCK</i> <i>Règlement des Juges et des Arbitres</i> CHAPITRE 6 : FORMATION DU CORPS ARBITRAL <i>Article 75 - 4ème niveau : Arbitre national</i></p> <p><u>Pré requis :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre majeur • Etre arbitre régional diplômé depuis au moins un an • Avoir officié au moins un match en compétition nationale pendant l'année écoulée • Maitriser le règlement sportif Kayak-Polo • Avoir satisfait aux conditions d'attribution du tronc commun de la formation de juge national (voir article 51 et 52). <p><u>Cursus de formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer 2 jours de formation théorique avec contrôle continu qui incluent examen écrit validé avec au moins 15/20, formation réalisée par la Commission Nationale Kayak-Polo • Arbitrage de 2 matchs minimum en principal sur une compétition nationale, évalués positivement par 2 Chefs des Arbitres différents suivant la fiche d'évaluation de la Commission Nationale d'Activité, que la note et l'appréciation correspondent au niveau attendu pour être autorisé à officier sur une compétition nationale, et ne pas avoir de note éliminatoire 	

2	Inscription des candidats
<p>Chaque candidat doit contacter le siège fédéral pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faire une demande de participation à la formation • s'acquitter des frais d'inscription auprès du siège fédéral. <p>L'inscription des candidats passe par le siège fédéral afin de de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur les formations • Vérifier la légitimité de chaque arbitre à être formé (article 75 du RI de la FFCK) et accepter sa candidature (avec le support de la commission nationale) • Centraliser les frais d'inscription 	

E. Contenu des formations

1	Constat et questionnaire d'entrée
<p>Trop de stagiaires méconnaissent le règlement en arrivant en formation → Création d'un « QCM préliminaire » en amont de la formation, contenant beaucoup de questions et de niveau difficile, pour inciter les participants à une lecture attentive du règlement. Ce QCM intègrera des questions posées lors de la validation, dont les questions éliminatoires liées au fonctionnement fédéral.</p> <p>Ce QCM est proposé aux candidats lors de leur inscription.</p> <p>Pour créer ce QCM il est proposé que les arbitres nationaux envoient 5 questions/réponses à la commission nationale qui centralisera le tout. Ce questionnaire est en cours de création et dépend aussi de l'investissement des arbitres nationaux.</p>	
2	Déroulement de la formation
<p>La formation se propose d'être déclinée en 2 parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La première sera obligatoire et commune aux différentes formations • La deuxième, optionnelle, propose des axes de travail à privilégier avec les arbitres stagiaires en fonction des compétences spécifiques des formateurs et des besoins des stagiaires. <p>La session de formation ne peut être le lieu d'apprentissage du règlement (qui doit être maîtrisé au préalable) mais plutôt un espace d'appropriation / questionnement autour des règles fondamentales.</p>	
3	Rappel sur l'obligation de formation
<p><i>Annexe 7 du Règlement Intérieur FFCK</i> <i>Règlement des Juges et des Arbitres</i> CHAPITRE 6 : FORMATION DU CORPS ARBITRAL <i>Formation commune</i></p> <p>Article 51 - Formation commune à toutes les disciplines de juge ou d'arbitre La Formation commune appelée formation tronc commun, se compose de trois parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La compréhension des éléments qui concernent le corps Arbitral dans le code du Sport, dans les Statuts et dans le Règlement intérieur de la Fédération, • Une réflexion sur les droits et les devoirs du juge ou de l'arbitre, • La maîtrise des règles générales du Règlement Sportif. Les candidats à l'obtention du titre de Juge ou arbitre national doivent prendre connaissance des documents cités sur le site fédéral avant le stage de formation théorique. <p>Il est proposé de commencer le stage théorique de formation, par des échanges sur ces documents nécessitant entre 120 à 150 minutes de rappels sur ces trois parties.</p>	

4	Déroulement de la formation
<p>Parties identiques et obligatoires aux différentes formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Règles générales / Code sport / Règlement intérieur / Droit et devoir de l'arbitre (article 51) • Préparation de l'arbitre / stress de l'arbitre / gestion du match • Gestion des sanctions (« tenir son match ») / actions liées à la table de marque • Gestion des gestes de l'arbitre / siffler / attitude • KPI : gestion des feuilles de matches en ligne 	
5	Parties optionnelles
<p>Parties optionnelles, qui pourront faire l'objet d'une intervention particulière en fonction des besoins des stagiaires et des compétences des formateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'engagement • défense individuelle • l'obstruction • les phases de penalty • coup franc direct dans la zone • l'avantage • ... 	

F. Certification des candidats

1	Certification des candidats
<p>Co évaluateur du QCM (pour qu'il n'y ait pas de litige) Correction par les formateurs ; validation par la CNA QCM commun, harmonisé au niveau national, envoyé aux évaluateurs au dernier moment</p> <p>Réussite à l'examen théorique : <i>Annexe 7 du Règlement Intérieur FFCK</i> <i>Règlement des Juges et des Arbitres</i> <i>CHAPITRE 6 : FORMATION DU CORPS ARBITRAL</i> <i>Article 52 - Conditions d'attribution de la partie tronc commun</i></p> <p style="text-align: center;">Conditions d'attribution de la partie tronc commun Pour valider cette partie de la formation tronc commun, le formateur d'un stage théorique de juges ou d'arbitres nationaux, s'appuie sur un examen écrit. Ces questions porteront sur les trois parties du programme de ce tronc commun. Sur un ensemble total possible de 20 points, les candidats devront obtenir une note de 15 au minimum pour la validation de cette partie de la formation. Les résultats de chaque stagiaire sur cette partie, seront communiqués avec le rapport de formation à la FFCK.</p>	
2	Rattrapage des candidats
<p>Candidats concernés : avoir obtenu une note comprise entre 10 et 14 lors du test</p> <p>Ces candidats pourront passer le rattrapage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partie générale : sur n'importe quelle session de formation d'arbitrage national quelle que soit la discipline support (slalom, descente....) • Partie spécifique : auprès d'une personne désignée par la CNA (formateur KAP ; un chef des arbitres, arbitre tuteur...) avec un QCM de rattrapage spécifique. Mêmes conditions d'obtention que le QCM passé en formation initiale. 	

G. Recyclage Arbitrage National

1	Conditions de recyclage
<p>Les candidats concernés sont les licenciés qui ont déjà été Arbitre National mais dont la qualité a été perdue (temps d'inactivité trop longue par exemple).</p> <p>Ces candidats peuvent faire la demande du recyclage sans participer à une session de formation. La CNA conseille cependant aux candidats de suivre une session de formation afin de se mettre à jour des évolutions du règlement.</p>	
2	Certification
<p>La certification est validée à l'issue de l'obtention des 2 parties suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • QCM spécifique (QCM utilisé pour le rattrapage des candidats) : note minimale 15/20. QCM encadré par une personne désignée par la CNA (formateur, chef des arbitres...) • Validation pratique obtenue sur 1 match <p>La réussite du QCM spécifique donne le statut d'Arbitre National Stagiaire et ce jusqu'à obtention de la validation pratique.</p>	

H. Procès-verbal de formation, rattrapage, recyclage

1	Stockage des données
<p>L'ensemble des documents qui attestent d'un changement de statut d'un arbitre doivent être envoyés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par mail aux services du siège (Hélène Bourdon – hbourdon@ffck.org). Les modifications des statuts seront traités à partir des éléments transmis. • Par mail au responsable du Corps Arbitral (Gwenael Parada Diaz - pddgwen@gmail.com) pour suivi des actions • Au licencié qui est responsable de ses documents • Déposés sur Dropbox avec 1 dossier par candidat sous l'organisation suivante : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ « KAP-FORMATION / 1- arbitre National / 9- Résultats session Arbitrage National / 1- evaluation initiale / 1-session 2016 » pour les candidats <u>qui sont en formation initiale</u> ⇒ « KAP-FORMATION / 1- arbitre National / 9- Résultats session Arbitrage National / 2- Recyclage arbitrage National » pour les candidats qui <u>recyclent leur arbitrage</u> 	